

Convocation du 19 septembre 2022

- Contrat apprentissage
- Emplacement écran numérique
- Questions diverses

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2022 à 19 h 00

Président : LABOUROT Céline

Présents : PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle, Benoit VIELLARD, Olivier DAMY, MOINE Alexandre, LAPLACE Jean-Louis, Laurent MILLOT, Sébastien THEVENOT

Absents excusés : Delphine GARDIEN, Elise CHAFFANGE, Mathilde PALANGHI, Virginie BARATA

Absents : Anthony PINTO, Damien HENRY

Approbation du Procès-verbal du 6 septembre 2022

Nomination secrétaire de séance : Laurent MILLOT

CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,
- ✓ DÉCIDE de conclure à compter du 3 octobre 2022 un contrat d'apprentissage, au service technique, avec un jeune en formation bac professionnel aménagement paysager
- ✓ DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,
- ✓ AUTORISE MME le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Considérant que le jeune accueilli en apprentissage a moins de 18 ans, le Conseil Municipal, décide de valider le recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ce jeune mineur.

EMPLACEMENT ÉCRAN NUMÉRIQUE :

Suite à la décision d'achat d'un écran numérique en date du 6 septembre, le Conseil Municipal, après avoir étudié plusieurs options, décide d'installer ce dispositif à l'angle de la Grande Rue et la rue du Bouveret, côté logement communaux.

QUESTIONS DIVERSES :

- MME le Maire :
 - ✓ Fait part au Conseil Municipal d'un marché de sous-traitance proposé par la SJE pour la pose des bordures rue de la Motte.
 - ✓ Propose au conseil municipal d'engager une réflexion sur la réduction des dépenses liées à l'éclairage public. Plusieurs options sont à étudier : Extinction une partie de la nuit, extinction des projecteurs éclairant l'église et l'école, remplacement des ampoules sodium par des LED. Un avis sera demandé prochainement au SIDEC ainsi qu'à l'électricien chargé de l'entretien de l'éclairage public.

- M. VIELLARD fait le point sur les travaux en forêt (Coupes blanches) et informe le conseil municipal d'une vente prochaine de sapins pour environ 15 000 euros.

Séance levée à 20 h 45.

Le Maire,

Céline LABOUROT



Le Secrétaire, ,

Laurent MILLOT